

PRESS'Environnement

N° 192 Mardi – 19 avril 2016

Par Anne-Charlotte AUPY, Vincent FRANCFORT, Christophe CHARRETTE

www.juristes-environnement.com



A LA UNE – LES DÉCHETS PLASTIQUES RESPONSABLES DE LA POLLUTION MARINE DU LITTORAL ATLANTIQUE



Un rapport publié mardi 12 avril par une ONG montre l'état du littoral Atlantique français, où les déchets en plastique prolifèrent. Un constat alarmant qui rappelle une fois de plus l'impact de notre société sur la pollution des océans et de ceux qui le peuplent. Pour exemple : à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), sur la plage de La Barre, le plastique et le polystyrène représentent 94,5% des 10.884 déchets collectés ; en Espagne, sur la plage de Burumend, 96,6% des 5.866 déchets collectés sont faits de plastique et de polystyrène. Ces derniers sont aussi massivement présents (83,3%) sur la plage de Porsmilin, (Finistère), où l'association a collecté 2.945 déchets. Les animaux sont assez logiquement les principales victimes de cette prolifération des déchets en plastique dans les océans à tel point que selon un rapport de la fondation Ellen

MacArthur publié en janvier 2016, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans en 2050 et 99% des oiseaux marins seront affectés par cette pollution d'ici 2050.



BIODIVERSITÉ – UNE CONDAMNATION LOURDE POUR LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE

Le 19 mars dernier un verdict exemplaire dans la lutte contre le braconnage des éléphants a été rendu par un tribunal de Tanzanie. En effet, deux Chinois ont été condamnés à 30 ans de prison par un tribunal après avoir été arrêtés en 2013. Dar es Salaam. Xu Fujie et Huang Gin ont été découverts en possession de 706 pièces d'ivoire qui résulteraient du massacre de pas moins de 226 éléphants. Le braconnage connaît en effet depuis dix ans une flambée préoccupante, qui est motivé en très grande partie par le prix élevé de l'ivoire sur les marchés asiatiques. Dans un récent rapport d'ailleurs, la Convention internationale sur le commerce des espèces animales et végétales en danger (CITES) estimait que le braconnage est désormais la première cause de mortalité des éléphants d'Afrique. Cette condamnation est donc la bienvenue, d'autant plus que, selon The Citizen, c'est l'un des plus lourds verdicts jamais rendus dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'animaux, rien que ça.



ENVIRONNEMENT – LE PROBLÈME DE L'EAU IRRADIÉE DE FUKUSHIMA DÉVERSÉE DANS L'OCÉAN PACIFIQUE



Au Japon, des centaines de milliers de tonnes d'eau irradiée provenant de la centrale Nucléaire de Fukushima sont déversées dans l'océan pacifique. Quels sont les impacts d'un tel rejet ? La société qui possède la centrale, The Tokyo Electric Power Company (TEPCO) a développé un système de filtration qui a pour but de retirer au maximum les composants dangereux de l'eau utilisée pour refroidir les réacteurs de la centrale nucléaire. Malgré cela, l'eau stockée dans les réservoirs conserve du « tritium » qui représente l'un des principaux déchets résultant de l'activité d'une centrale nucléaire. Par ailleurs, ce tritium est difficile à retirer de l'eau et la technique requise est très coûteuse. Actuellement, la « Japan's Nuclear Regulation Authority » (NRA) mène campagne pour convaincre la population que le fait de déverser 800 000 tonnes d'eau contaminée dans l'océan ne présente aucun danger pour l'environnement. Pour rappel, le droit maritime international interdit formellement la construction de pipeline dans le but de déverser des déchets en mer et TEPCO n'a pas répondu aux questions concernant l'étude d'impact environnemental demandée l'année dernière par « the International Atomic Energy Agency » (IAEA).



BIODIVERSITÉ – « TARA », LE VOILIER PART À LA DÉCOUVERTE DES CORAUX



Le 28 mai, le voilier Tara quittera son port d'attache de Lorient mettant le cap sur le Pacifique durant 2 ans avec à son bord près de 70 scientifiques. Ces derniers vont parcourir près de 100 000km, à travers divers archipels afin de collecter plusieurs dizaines de milliers d'échantillons de coraux. Les coraux représentent à la fois l'une des plus grandes biodiversités marines et l'une des plus menacées à la fois par les changements climatiques et l'activité humaine. Les coraux abritent près de 30% de la biodiversité marine mais plus de 20% d'entre eux ont déjà disparus. Tara Pacific va donc parcourir l'Océan Pacifique du Panam au Japon en passant par la Nouvelle-Zélande et la Chine afin d'étudier et de récolter des échantillons de coraux. Le but étant de savoir quelle résilience ceux-ci possèdent et d'étudier cet écosystème unique au monde et particulièrement riche et fragile. La complexité de la mission réside à la fois dans sa longueur (près de 2 ans) mais également dans son objet même : il existe des milliers d'espèces de coraux et certains sont vieux de près de 4 000 ans rendant le travail des scientifiques à la fois passionnant mais particulièrement exigeant également.



URBANISME

Conseil d'Etat – 15 avril 2016 – décision n°387475 et autres

Le Conseil d'État était saisi de demandes d'annulation du décret par lequel le Premier ministre a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Poitiers à Limoges. Le Conseil d'État a annulé ce décret pour deux motifs : - il a estimé que l'évaluation économique et sociale, qui doit obligatoirement être réalisée pour ce type de projets, présentait des insuffisances qui avaient été de nature à vicier la procédure d'adoption du décret ; - il a jugé que les inconvénients du projet l'emportaient sur ses avantages, de sorte que le projet n'était pas d'utilité publique. Cette déclaration d'utilité publique permettait notamment de procéder ensuite à l'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux, ainsi que d'assurer la prise en compte de ces travaux dans les documents d'urbanismes (plans d'occupation des sols par exemple) des communes concernées.

AGRICULTURE

Conseil d'Etat –15 avril 2016– n°376809 et autres

Le Conseil d'Etat a annulé, vendredi 15 avril, un arrêté de mars 2014 qui interdisait la commercialisation, l'utilisation et la culture du maïs MON810 du groupe Monsanto en France. Un jugement pour la forme, puisque, en vertu d'une loi française de juin 2014 et de la nouvelle législation européenne sur les OGM, les maïs génétiquement modifiés ne peuvent plus être cultivés en France. Dans sa décision, la haute juridiction administrative a estimé que les arguments avancés par la France ne permettaient pas de conclure à l'existence d'un « *risque important mettant en péril de façon manifeste la santé humaine, la santé animale ou l'environnement* ». Elle a donc annulé l'arrêté de 2014, de la même façon qu'il avait déjà invalidé les deux précédents moratoires pris par la France sur le MON810, en 2008 et en 2012. Paris devra verser la somme de 4 500 euros aux plaignants.



ÉNERGIES RENOUVELABLES – ÉQUIPER LES TOITS DE PANNEAUX SOLAIRES POURRAIT FOURNIR DE L'ÉLECTRICITÉ A LA MOITIÉ DES ÉTATS-UNIS

Un rapport du National Renewable Energy Laboratory (NREL) montre que si toutes les zones de toit appropriées aux États-Unis étaient recouvertes avec des panneaux solaires, elles généreraient environ 1.118 gigawatts d'énergie solaire ; soit 40% de l'électricité consommée chaque année. L'étude ne prend en compte que le potentiel de l'énergie solaire des toits et ne regarde pas l'immense potentiel de l'énergie photovoltaïque posée au sol. En effet les Etats-Unis possèdent de vastes étendues désertiques et peu peuplées qui seraient propices à la pose de milliers de mètres carrés de panneaux photovoltaïques. Les scientifiques ont voulu cartographier la topographie de 128 villes à travers le pays afin d'étudier la faisabilité d'un projet à grande ampleur.

Cela a permis de déterminer la superficie totale de toits pouvant accueillir des panneaux. Ensuite, ils ont simulé la productivité des panneaux sur cette zone afin d'extrapoler que les données à l'ensemble du pays. Le rapport classe les villes avec la plus grande capacité à répondre à la consommation d'énergie en utilisant la capacité potentielle de l'énergie solaire. C'est Mission Viejo en Californie qui arrive en tête avec une cote potentielle solaire de 88%, suivi par Concord, New Hampshire à 72%, et Buffalo, New York, à 68%.



Face aux résultats extrêmement probants de cette étude de nombreuses villes se sont montrées intéressées à la fois pour mener des études sur leur propre territoire mais également pour s'équiper de panneaux photovoltaïques. Ces derniers pourraient ainsi connaître une période particulièrement florissante aux Etats-Unis.



DÉCHETS –UNE POUBELLE INTELLIGENTE TRI A VOTRE PLACE

La jeune start-up francilienne Green Creative spécialisée dans le déconditionnement et le tri des déchets à la source vient de créer une poubelle plus qu'intelligente. En effet, R3D3 est une poubelle qui permet d'aider à mieux trier ses déchets. Cette poubelle est destinée aux lieux publics (musées, stations-services, gares, aéroports notamment). Son mode de fonctionnement est on ne peut plus révolutionnaire puisque R3D3 trie et compacte automatiquement les canettes, bouteilles et les gobelets. L'utilisation de cette poubelle est simple, puisqu'il suffit de poser sa canette sur la poubelle ce qui lui permettra de reconnaître le déchet, le faire tomber dans la zone de compression appropriée pour le compacter par dix. La personne en charge de la collecte récupère ainsi au sein de 3 grands sacs les détritux, triés et compactés, prêts à être valorisés en centre de tris. Si les principaux clients de cette start-up sont des sociétés, cette poubelle intelligente pourrait in fine venir s'imposer aux collectivités gérant beaucoup des flux importants de passagers.



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE – UN CONSENSUS SUR SON ORIGINE HUMAINE

Le chiffre est sans appel : 90% des scientifiques s'accordent sur le fait que le réchauffement planétaire est du à l'activité humaine, relate article publié le 13 avril sur le journal « Environmental Research Letters ». L'étude publiée se nomme « un consensus sur le consensus » et synthétise les résultats des recherches publiés auparavant. Ce premier chiffre doit être confronté à un second, issu d'un sondage réalisé aux Etats-Unis : 70% des américains estiment qu'il existe des preuves probantes concernant le phénomène de réchauffement climatique. « Le résultat est toujours le même » selon Naomi Oreskes, professeur de sciences à l'Université d'Harvard et co-auteur de l'étude, « la grande majorité des scientifiques se consacre à ce problème » [et pourtant] « il est vraiment très triste que nous ayons encore besoin de publier une étude comme celle-ci mais, malheureusement, c'est nécessaire » ; le problème du réchauffement climatique est en effet évoqué scientifiquement depuis plusieurs dizaines d'années mais le consensus scientifique a mis du temps à s'installer. La COP 21 de Paris a mis en exergue les risques du réchauffement climatique à l'échelle mondiale, sur le court et long terme.



